

Lettre d'information à parution variable. – Réalisation : Gérard LEVEQUE et Jean-Pol TOURTE
Abonnez-vous à la lettre du CMD 08 en nous envoyant votre adresse mail à l'adresse suivante : jptourte@hotmail.com

N°4 Page 22 à 28

OU EST LE MAL :

Bonjour Thierry

C'est avec beaucoup de surprise que nous avons reçu ton mail relatif aux (peut-être) futurs championnats des Ardennes de Motocyclisme.

Tu veux nous interdire de prendre une épreuve dans la Marne pour nos championnats.

Nous ne comprenons pas, car pour établir notre classement, il suffit de se rendre, **PLUSIEURS JOURS APRES L'EPREUVE**, sur le site de la Ligue, de consulter les résultats, et d'extraire les pilotes du département, qu'il s'agisse d'une manifestation dans les Ardennes ou dans la Marne. Cette procédure n'ayant aucune incidence sur le déroulement de la manifestation, ni avant, ni pendant, ni après, nous pensions plus être des précurseurs que des perturbateurs.

Si nous avons pris également les épreuves de la Marne, c'est simplement pour rendre plus attrayant notre championnat et donner le goût de la compétition aux licenciés de notre département. Avec la stupide réforme des régions, les comités départementaux ne doivent pas seulement permettre aux dirigeants d'ajouter une ligne à leur carte de visite, ils doivent surtout être l'un des multiples moteurs de la Fédération.

L'interdiction de prendre des épreuves dans les départements voisins me choquent pour au moins 3 raisons.

1°) Cette pratique existe depuis des dizaines d'années dans toutes les ligues et toutes les disciplines qui ont peu d'épreuves. Exemple, la course de Marchaux en Bourgogne – Franche Comté qui comptera en 2018 pour le Championnat du Grand Est de vitesse. Nous ne voyons donc pas où est le mal et ce d'autant plus, que depuis des années, la lorraine prends des courses en Alsace et que l'Alsace prend des courses en Lorraine.

2°) Les organisateurs du Championnat inter-ligue du Nord Est d'Endurance TT ne demandent pas l'autorisation des clubs pour inscrire les épreuves à leur calendrier. Ils choisissent celles qui leur plaisent. C'est tout.

3°) C'est sans doute le plus grave, si on interdit aux comités départementaux de piocher dans les résultats des épreuves voisines, même s'ils ont de nombreux licenciés, la plupart des championnats ne pourront pas voir le jour.

Seront interdits de championnat :

Trial : Les départements : 52 – 55 – 57 –

Enduro : Les départements : 10 – 57 – 67 68 -

Endurance TT : Les départements : 55 – 67 – 68 - 88

Pour la vitesse, pratiquement tous les départements.

Tout aussi triste, 80% des championnats départementaux se dérouleront sur une ou deux épreuves, ce qui ne présentera aucun intérêt. Une façon bien étrange de promouvoir nos disciplines.

En ce qui concerne les limites de diffusion,

Je crois savoir que la liberté d'information est l'un des droits fondamentaux de notre pays.

Nous avons indiqué dans la lettre n° 2 qu'il suffisait de nous envoyer un mail pour être retiré de la liste. A ce jour, SEUL le Président du Comité 51 l'a fait. C'est son droit, mais de ce fait, la demande de rapprochement avec lui est totalement obsolète. Pour ton info, nous avons un grand respect l'un pour l'autre en tant que passionnés de la moto, mais des idées et des caractères totalement opposés, qui empêchent tout travail en commun depuis 38 ans. Ce n'est pas la magie du Grand Est qui va changer les choses, mais l'alsace est si loin d'Epernay que tu ne pouvais pas être au courant.

En ce qui concerne l'essentiel de ton propos, à savoir la décision de prendre unilatéralement les épreuves des autres comités départementaux. Nous avons publié par mail aux CMD et dans la lettre numéro deux du CMD08, page 4, la mention suivante :

- *« Si toutefois un Comité Départemental de notre ancienne Ligue souhaite s'investir dans cette tâche la porte est grande ouverte. »*

Suivi de :

- *« Merci d'accuser réception de ce mail pour la suite à donner et d'indiquer rapidement votre choix. »*

Ce à quoi le MC d'Epernay nous a transmis la réponse suivante

- *« Bonjour Jean-Pol,*
- *Peux-tu ne plus nous envoyer cette lettre qui concerne les activités du Comité 08*
- *Cordialement »*
- *Gilbert BRUGNON*

Nous avons donc été corrects envers les clubs des autres départements de l'ancienne ligue.

S'agissant enfin de l'audit, je suis heureux d'apprendre qu'il nous sera communiqué la semaine prochaine. Il semble certain que sans cette lettre, nous ne l'aurions jamais obtenu. Tous les clubs de la Ligue de Champagne Ardennes en prendront connaissance, c'est parfait, car l'argent que nous avons à gérer n'était pas celui de Jean-Pol Tourte ou de Gérard Léveque, mais celui des clubs et des licenciés. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les dépenses qui nous sont reprochées ont été votées par l'UNANIMITE du Comité Directeur. Parmi ces votants, figuraient des membres qui étaient enthousiastes pour l'achat du camion en juillet et qui 5 mois plus tard, soutiennent la revente du même camion. Bizarre non ?

Pour terminer, je maintiens, quels que soient nos différents, que tu es une chance pour le Grand-Est. Je suis persuadé, que malgré les difficultés et l'étendue Ubuesque de la nouvelle région, tu seras un excellent Président. Cependant, contrairement à certaines personnes qui te cirent les pompes par devant et te poignent par derrière. Moi, quand je ne suis pas d'accord, je le dis.

Sois en certain Thierry, tes ennemis ne se trouvent pas dans nos lointaines Ardennes.

LE MAIL DU PRESIDENT DU GRAND-EST

Votre dernière lettre du CD 08

Bonjour Gérard et Jean Pol

Je viens vers vous suite à votre dernière lettre du CD 08, c'est important de laisser le choix en effet aux clubs et aux autres membres de la FFM de ne pas être agréé de recevoir ce document. Que vous le diffusiez dans votre département de compétence c'est normal mais pas au-delà. Je vous en serais grès.

Enfin et c'est là l'essentiel de mon propos vous ne pouvez pas décider unilatéralement de prendre des épreuves dans les autres comités départementaux (51 et 10) sans avoir pris des accords avec ces derniers.

Il s'agit d'abord d'une règle de courtoisie et je comprends les réactions au demeurant hostiles devant une tentative de récupération grossière. Donc je vous demande instamment de modifier votre règlement du championnat des Ardennes afin que celui-ci ne prenne en compte que des épreuves sur les Ardennes.

Je vous invite à vous rapprocher de vos voisins et plus particulièrement de Monsieur Gilbert BRUGNON président du CD 51 si lui et son comité sont partants pour ce type de projet. Avant toutes autres communications sur un projet en commun qui ne saurait fonctionner sans l'accord bilatéral des 2 instances concernées, voire de 3 instances puisque vous cherchez des épreuves dans l'Aube sur d'autres disciplines que le motocross.

Que vous dynamisiez votre comité départemental vous êtes dans vos prérogatives sauf que ces dernières se limitent aux frontières des Ardennes. D'ailleurs je suis heureux de votre dynamisme comme quoi il y a une vie après la ligue et c'est tant mieux pour le sport dans les Ardennes....

Dernier point c'est dommageable pour l'image du comité départemental 08 que votre lettre vers les clubs et licenciés qui au demeurant est excellente, serve de propagande à la médiocrité et aux règlements de comptes contre la fusion, voir contre la fédération.

Vous ne vouliez pas de la fusion et bien soit, vous êtes bien entre vous désormais !!!!. C'était mieux avant me disait Jean Pol, je suis d'accord avec lui donc restez dans votre département comme dans le temps où il avait un championnat des Ardennes.

Vous parlez de l'audit de la ligue de Champagne Ardenne mais que diable vient faire cela au milieu d'une lettre qui est censée informer les clubs du département des Ardennes, je vous le demande !

Soyez rassuré, Messieurs le rapport de l'audit vous sera communiqué la semaine prochaine ainsi qu'aux clubs de la ligue Champagne Ardenne, je vous le promets.

Je pensais peut être naïvement que vous souteniez mon action du moins c'est ce que vous avez annoncé depuis des mois, hors avec ce type d'actions vous êtes exactement dans l'attitude inverse et je le déplore.

Par contre je ne supporterai pas plus longtemps ce type de débordement et je vous invite à reprendre le chemin du dialogue et de la concertation.

Très amicalement.

L'AUDIT

L'audit, tant attendu, est enfin parvenu le lundi 19 février 2018. A sa lecture, on se demande pourquoi avoir attendu plus d'un mois pour le communiquer. Pour nous il contient un renseignement primordial : **AUCUNE MALVERSATION** ne nous est reprochée. Il reconnaît même que la situation tendue est due essentiellement au fait, qu'à partir du 1^{er} septembre 2017, la ligue de Champagne Ardenne n'a plus eu aucune recette, tout notre argent étant directement donné à la Ligue du Grand Est.

Par contre, nous affirmons qu'à la date du 11 décembre 2017, jour de notre démission, la Ligue de Champagne - Ardenne n'avait aucune dette, hormis le remboursement des 17.000€ de licences à la journée qui devait intervenir début janvier. Nous ignorons quel mécanisme comptable permet d'annoncer, un mois plus tard, après une vingtaine de pages et autant de tableaux (voir annexes fournies à l'AG) une approximation de 30.000 à 40.000€ dans l'antépénultième paragraphe de l'audit (bonjour la précision), puis, de porter la dette de la Champagne Ardenne à 45.000€ quelques lignes plus tard (5 fois 9.000€).

Ça fait cher du ticket d'entrée dans le Grand Est, même colossal, par rapport à celui payé par la ligue d'Alsace.

Une chose est certaine, nous resterons persuadés qu'en 2017, la Ligue Motocycliste de Champagne Ardenne a été spoliée par le Grand Est.

Nous terminerons par cette phrase savoureuse, extraite du mot du Président de la Ligue Grand Est, en page 9 du bulletin 2018 :

« NOUS SOMMES OPERATIONELS, AVEC LE CHRONOMETRAGE, AVEC BEAUCOUP D'INVESTISSEMENT FINANCIER DANS LE RENOUVELLEMENT DES MATERIELS »

Il n'y a que dans les légendes que David terrasse Goliath

Sauf en cas de rebondissement, pour nous, l'affaire Audit est définitivement terminée.

Il est temps de passer au sport.

PETIT CALCUL :

Au 20 février 2018		
Inscrits Championnats et Trophées :	360 X 15€ =	5.400€
Transpondeurs	360 X 60€ =	21.600€
	Total :	27.000€
En 2017, la FFM a reversé sur les licences 77 352,10€		
Obligatoirement, à fin février la somme doit déjà être conséquente, sans doute		25.000€
	Total	52.000€
		Pas mal !



LIGUE MOTOCYCLISTE DU GRAND EST
Maison Régionale des Sports du Grand Est
13 rue Jean Moulin - 54150 TOMBLAINE
✉ contact@liguemotograndest.fr ☎ 03.83.18.87.68

Date :	16 janvier 2018
A :	Sébastien POIRIER - Président
Copie(s) :	Madame Dany SELIG, Messieurs Joël POIROT, Thierry POMMIER, , Joël FAIVRE, Alex FERIET, Mickaël GABREAUX, Jacques GASSERT, Olivier JACQUES, Jean-Luc MULLER, Mario ROSSI, Jean-Marc SCHICKEL, Michel SOT
De :	Luc GREMILLET – Trésorier de la ligue Grand EST Michel LEROY – Directeur Administratif et Financier de la FFM

Référence : LGE 2018/1

Objet : Rapport d'Audit comptable du 28 novembre 2017

Monsieur le Président,

A votre demande, nous avons mené un audit comptable avec pour mission d'estimer les composantes de l'actif net de la ligue de Champagne qui sera transmis au sein de la nouvelle ligue tel que le traité de fusion des 3 ligues le prévoit.

Données mises à disposition : bilans et comptes de résultats 2014-2015-2016, comptabilité 2016 et 2017, pièces comptables 2017 et prévision de trésorerie.

L'analyse des actifs nets de 2014 à 2016 fait ressortir la fragilité financière de la ligue de Champagne qui n'a pu que s'accélérer au cours de l'exercice 2017 avec la décision d'autofinancer deux équipements importants, à savoir l'achat d'un véhicule et de transpondeurs. Cette analyse contrecarre les premières informations communiquées au titre de l'actif net qui sera apporté par la ligue prochainement.

Le montant des principaux investissements 2017 ont été de 44900€ alors que les fonds propres au 1^{er} novembre 2016 (ouverture du nouvel exercice comptable) étaient de 47700€ et en sachant que la trésorerie nette (créances clients + encours bancaires – dettes) à l'ouverture de l'exercice 2016/2017 était de 36400€. La trésorerie s'est donc fortement contractée et de ce fait est devenue très tendue dans la mesure où les parts ligues des licences annuelles et des affiliations sont reversées à la ligue du Grand Est à compter de la campagne des primo-licenciés et primo-affiliés 2017-2018, soit du 1^{er} septembre dernier.

Cette décision d'investissement s'est effectuée sans une réelle maîtrise de la capacité financière de la ligue et des engagements qui s'imposent à la gestion de l'exercice 2016/2017 (dont les flux encaissés pour le compte de la FFM). Alors que la procédure de fusion/création pour les ligues concernées était lancée dès le 8 novembre 2016, cette décision précipitée, n'est, à nos yeux, en aucun cas opportune et aurait dû être reportée. Selon nos sources, l'ancien utilitaire n'a pas été encore revendu et aurait pu encore être en exploitation pour une ou deux saisons. Nous pouvons nous poser la question de l'utilité du changement des transpondeurs également ; notamment au regard des récentes acquisitions de ce type de matériel intervenues en février 2013 (pour 12173€) et en juin 2014 (pour 13120€).



LIGUE MOTOCYCLISTE DU GRAND EST
Maison Régionale des Sports du Grand Est
13 rue Jean Moulin - 54150 TOMBLAINE
✉ contact@liguemotograndest.fr ☎ 03.83.18.87.68

Un autre facteur important de fragilisation de la trésorerie est l'augmentation significative des aides au clubs passant de 300€ en 2015 à 600€ en 2016 pour les épreuves de Ligue et de 1000€ en 2015 à 1300€ en 2016 pour les épreuves de championnat de France générant une dépense supplémentaire 15000€. Cette décision ponctuelle n'a pas été renouvelée pour 2017. Les aides de 2017 sont même inférieures à celles de 2015 : en 2017 19500€ pour 35370€ en 2016 et 24055€ en 2015.

Selon notre étude des mouvements comptables 2017 après avoir sorti les éléments immobilisables, comptabilisés en charge dans un premier temps, et en tenant compte des décaissements de novembre 2017 à rattacher à l'exercice 2016/2017 ainsi que les prévisions de dépenses à rattacher à 2016/2017 (remise des prix 9000€), nous estimons que le résultat comptable de l'exercice 2017 varierait entre moins 10000€ et 18500€ au regard des données collectées avant l'audit. Ce déficit d'exploitation s'additionne à celui de l'exercice 2015/2016 de 11000€. Ceci impactant négativement les disponibilités.

A noter également, le résultat positif de 2000€ en 2015 est artificiel parce qu'il est généré par un écart important relevé sur la dotation aux amortissements provisionnés au bilan et le tableau Excel du trésorier. Ce résultat aurait dû être négatif de 5000€.

Au constat des soldes bancaires du 28 novembre 2017 et au regard des flux de gestion prévus, par le Président et le Trésorier, à venir jusqu'à leur AG extraordinaire de mi-février 2018, la ligue de Champagne n'est plus en mesure de reverser les sommes dues à la FFM au titre des licences 1 manifestation d'une part et d'apporter un quelconque écot financier à la ligue du Grand EST selon le traité de fusion.

Le solde de banque au 31/10/17 était de 13 202,71€. Le montant des chèques émis non payés au 31/10/17 était de 5 610,20€ soit une disponibilité de 7 592,51€.

Sans actions contraintes et concrètes après notre audit, compte tenu des frais de fonctionnement sur la période du 31/10/17 au 28/02/18 le solde de banque ne permet pas d'assurer les dépenses prévues pour la remise des prix ni même d'assurer les dépenses courantes.

Au jour de l'audit, et indépendamment de décisions qui permettront de rééquilibrer la trésorerie (non transmission de dettes par la cession d'un bien dont l'utilité immédiate n'est pas prouvée), l'apport net de la ligue de Champagne-Ardenne sera composé principalement des biens immobilisés restant à amortir et du montant à payer à la FFM au titre des licences 1 manifestation 2017. Nous évaluons l'actif net à apporter dans la nouvelle ligue à hauteur de 30000€/40000€ en l'état actuel de ce que nous avons audité.

La Ligue Grand-Est va donc hériter d'une dette correspondant aux provisions des amortissements du nouveaux matériel soit 9000€/an pendant 5 ans et de la somme due à la FFM au titre des licences 1 manifestation soit 16500 € payée sur le fond de trésorerie apporté par les 2 autres Ligues.

Nous concluons que cette situation peut être corrigée, à nos yeux, pour rappel, par des actions contraintes et concrètes en vue d'un apport positif désormais malheureusement limité suite à notre audit.

Sentiments les meilleurs

Luc GREMILLET
Michel LEROY

L'AUTORISATION DES CLUBS DE LA MARNE

Sainte-Menehould

re: Lettre n° 2 du Comité Motocycliste Départemental 08

 Carine TOULMONDE < >  Répondre | v

Aujourd'hui, 18:17
Vous v

Boîte de réception

Vous avez transféré ce message le 19/02/2018 18:20.

Bonsoir, je te donne l'autorisation de prendre le classement de mes courses pour tes récompenses de pilotes ardennais.

Cordialement

Hermonville

 Champagne VIGREUX  Répondre | v

mar. 20/02, 20:02
Vous v

Boîte de réception

L'expéditeur du message a demandé une confirmation de lecture. Pour envoyer une confirmation,

Bonsoir, je te donne l'autorisation de prendre le classement de mes courses pour tes récompenses de pilotes ardennais.

Cordialement

EARL VIGREUX FRERE
13 PETITE RUE
51220 CAUROY LES HERMONVILLE

Fresne les Reims

re: TR: Lettre n° 2 du Comité Motocycliste Départemental 08

 Gérald BERNIER

Aujourd'hui, 07:41
Vous v

L'expéditeur du message a demandé une confirmation de lecture. Pour envoyer une confirmation,

Vous avez répondu le 20/02/2018 08:51.

Bonjour Jean-pol.L'U.M.Marne t'autorise à prendre les résultats éducatiet 85 lors du moto-cross de Fresne les Reims des pilotes Ardennaisordialement.